

Date d'approbation : 26 février 2000
Date de révision : 6 avril 2024

Résolution : 00-02-10
Résolution : 216-07

D004-P PROGRAMME D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SYNDIQUÉ ET NON SYNDIQUÉ

1.0 BUT

Le programme d'évaluation du rendement du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales est un processus continu qui vise à promouvoir l'excellence et à permettre à tous les membres du personnel de soutien syndiqué et non syndiqué d'atteindre leur rendement optimal.

2.0 OBJECTIFS

Ce programme vise à :

- promouvoir l'excellence
- améliorer le rendement du personnel et la qualité des services offerts au sein du Conseil
- identifier et appuyer le cheminement personnel et professionnel de chaque membre du personnel
- permettre au Conseil d'atteindre ses buts et objectifs
- assurer une communication ouverte entre le membre du personnel et son superviseur immédiat pour reconnaître les efforts et le travail accompli.

3.0 RESPONSABILITÉS

Il incombe à la direction de l'éducation du Conseil d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente politique.